

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 13

Artikel: Les escargots et M. le syndic
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger^{ve}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui prendront un nouvel abonnement dès le 1^{er} avril prochain, recevront gratuitement la collection des numéros du CONTEUR parus depuis le 1^{er} janvier.

BUREAU DU CONTEUR VAUDOIS

Ruelle Saint-François (maison de l'imprimerie Vincent).

Les Bourla-Papey.

Sous le titre de *Les Bourla-Papey et la révolution vaudoise*¹, M. le professeur Eug. Mottaz, à Yverdon, vient de publier l'histoire, encore fort peu connue, de la curieuse jacquerie vaudoise de 1802. C'est avec plaisir que nous signalons cet ouvrage à nos lecteurs. M. Eug. Mottaz est un des historiens pour lesquels les événements qui ont entouré l'émancipation du Pays-de-Vaud n'ont plus de secrets. Il a su faire un récit des plus attachants de la révolution campagnarde dont Reymond fut le chef, de cette révolution qui n'est pas moins digne d'intérêt que celle de 1798 et qui, ainsi que le dit fort bien l'auteur, nous fait pénétrer davantage dans la vie du peuple. Un portrait de Louis Reymond, le général des Bourla-Papey, orne le beau livre de M. Mottaz.

Nous extrayons de cet ouvrage les pages suivantes:

Les Bourla-Papey à Goumoëns.

C'est le village de Goumoëns qui, dans le district d'Echallens, vit se passer les scènes les plus caractéristiques.

Le 7 mai 1802, à deux heures après-midi, deux municipaux vinrent au château demander les titres de M. de Goumoëns. Il y eut quelques menaces lorsque ce dernier annonça que ses papiers se trouvaient à Berne et à Neuchâtel.

On entendit ensuite le roulement du tambour dans les environs. Le seigneur demanda du secours à Lausanne, d'où on lui envoya une sauvegarde de deux sous-officiers et de neuf soldats français. Les hommes de la localité avouèrent à ces derniers que leur arrivée avait empêché que l'on attaquât le château.

Le 8, M. de Goumoëns, apprenant qu'on en voulait à sa personne, alla se réfugier à Orbe, laissant le château sous le commandement de son beau-frère, le citoyen de Mellet, qui avait l'autorisation de livrer quelques vieux papiers. Ces derniers furent emportés, en effet, par les gens du village conduits par le pasteur Louis Dufour, dit « le grand ministre », et le municipal Bezencenet, lequel trouvait que « c'était bien dommage que l'on n'eût pas tous ces titres pour en faire un beau feu qui montât bien haut. »

Le dimanche 9 mai, le culte fut interrompu par le bruit du tambour, et le pasteur lui-même ne tarda pas à se montrer sur la place publique. Une cinquantaine d'hommes environ, la baïonnette au fusil et portant une « seille » pleine de cartouches, se présentèrent devant le château, sous le commandement de Samuel Dufour. Ils reçurent la même réponse que deux jours auparavant.

¹ EUG. MOTTAZ, *Les Bourla-Papey et la révolution vaudoise*. Lausanne, F. Rouge et Cie, Libraires-éditeurs.

— Eh bien! faites-les venir, dit un des insurgés; il nous les faut dans une heure.

Il y eut un éclat de rire général, puisque les titres se trouvaient à Berne. On voulut exiger qu'ils fussent livrés le jeudi. Le citoyen de Mellet refusa, mais, en revanche, donna quelques papiers pour calmer les plus enragés. Il finit cependant par céder, mais en exigeant une capitulation écrite. Les paysans demandèrent tout d'abord du vin; il leur fut répondu qu'on ne donnait pas à boire à des voleurs. Pour s'en débarrasser, on leur accorda cependant à chacun une bouteille au cabaret.

« On dressa la capitulation, qu'on leur envoya par le sergent français, à qui ils refusèrent de la signer, après avoir bu le vin accordé pour cela, menaçant de venir de suite pour forcer le château. Il leur assura qu'ils n'avaient qu'à essayer, qu'ils seraient reçus chaudement. Il dit dans son rapport que, comme les chefs étaient disposés à signer, un grand jeune homme en habit bleu, en pantalon de tricot, s'était élevé fortement contre cette capitulation qu'il ne fallait jamais accorder, que M. de Mellet les avait leurrés, qu'il ne voulait que gagner du temps, qu'il fallait avoir les titres coûte que coûte, qu'il ne voyait pas pourquoi on ménageait M. de Goumoëns, que ce b...-là n'avait jamais cherché qu'à les mordre, etc. Peu après, raconte le citoyen de Goumoëns, mon beau-frère reçut une députation de la commune dont l'orateur était cet homme véhément qui avait fait rompre la capitulation; on le reconnut à son signalement; c'était le grand ministre, Louis Dufour.

Le citoyen Mellet continua à résister.

Madame ayant voulu parler:

— Non, madame, dit le ministre, nous respectons la propriété, mais nous voulons vos titres. Nous savons que nous vous faisons du mal, mais il nous les faut, et cela aujourd'hui. Si nous manquons cette occasion, nous ne la retrouverons plus. »

L'homme divin, comme l'appelle le seigneur de Goumoëns, se retira enfin sans avoir rien obtenu et après avoir accordé un délai finissant le 12 mai, à trois heures.

Ce jour-là, la guerre était terminée et les insurgés, revenant du camp, couronnés de feuillage et d'ellébore, passèrent devant le château, tambour battant et avec deux violons, mais avec le plus grand ordre et toute la décence d'une troupe réglée. Ils ne firent pas la moindre insulte. Le grand ministre Dufour alla à leur rencontre et les conduisit chez la citoyenne Jordan, sa sœur, où une table bien garnie les attendait et où l'on porta les santés répétées du dit grand ministre, de la citoyenne Jordan et du général Reymond¹.

Les escargots et M. le syndic.

M. van Muyden, syndic de Lausanne, a reçu l'autre jour la lettre suivante, datée de Montpellier:

Monsieur le maire de Lausanne,

« Apprenant que les escargots sont très

¹ Rapport du citoyen de Goumoëns.

abondants autour de votre village, je prends la liberté de vous demander — ne connaissant personne à Lausanne — si vous me trouveriez quelqu'un pour m'en faire des envois réguliers. Il faudrait qu'ils soient bien emballés dans une corbeille. (Suivent de longs détails sur cet emballage et sur les prix par douzaines, par mille et par dix mille escargots).

La lettre se termine ainsi:

« Quant à la récolte des escargots, je m'en rapporte à vous-même, monsieur le maire: vous pouvez prendre un ou plusieurs hommes. En ce faisant, vous obligerez mille fois celui qui a l'honneur de vous saluer respectueusement ».

X.

N'est-elle pas bien naïve la demande de ce brave marchand d'escargots, qui se figure qu'en dehors de Montpellier il n'y a que des villages dont les maires ont le temps de faire la chasse aux « cornes-bibornes »?

La bécane.

La bécane railait le bon char de campagne:

« Bon Dieu! quelle lenteur de locomotion!

Vois, je franchis la plaine et grimpe à la montagne

Et vole de Montreux à Nyon

Tandis que tu t'en vas d'Ecublens à Lausanne! »

Et notre orgueilleuse bécane

En large, en long,

Autour du bon vieux char rustique

Se pavanait sur ses très molleux pneumatiques...

Savez-vous ce qu'il arriva?

D'orgueil elle creva!

E.-C. Thou.

Miettes historiques.

Le trésor de Berne (1798).

On sait que le « Trésor de Berne », formé par celui de la cathédrale de Lausanne et augmenté par le produit des dimes du Pays de Vaud, fut pris par les Français, en 1798, lesquels surent se faire payer largement le salaire de leur intervention dans nos affaires bernoises et helvétiques. Lourd et prolongé fut cet impôt de guerre prélevé par nos amis de la « grande nation ».

Destinée singulière de ce « trésor »: il servit à payer les frais de la campagne d'Egypte! ses écus s'en allèrent sur les bords du Nil.

Voici ce qu'on peut lire en effet dans une lettre de Geoffroy de Saint-Hilaire, qui fit, comme savant, partie de l'expédition d'Egypte. Il écrit à son ami Georges Cuvier, sous date du 21 floréal, an VI, soit le dimanche 13 mai 1798, une épître datée de Toulon d'où je détache cet alinéa:

« Un médailliste eût fait grande fortune ici. On y a apporté le « trésor de Berne, » au fond duquel il paraît qu'on n'avait pas touché depuis plusieurs siècles. On a commencé par extraire tous les écus de France, pour les donner selon la valeur actuelle; il n'y avait que des écus de Louis XIV ou des écus de la jeunesse de Louis XV, parceque ces pièces gagnaient à Gènes cinq sols: le reste de l'argent de Berne est donné au poids. J'ai vu chez un